

73	17/08/2021	BE 0745.364.628	16	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	21497.00158	M-app 1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**

Dénomination: **VoxelSensors**

Forme juridique: Société à responsabilité limitée

Adresse: rue Pierre Decoster

N°: 96

Boîte: bp01

Code postal: 1190 Commune: Forest

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de: Bruxelles, francophone

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise BE 0745.364.628

Date de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

12-03-2020

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du

11-06-2021

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

12-03-2020

au

31-12-2020

Exercice précédent du

-

au

-

Les montants relatifs à l'exercice précédent ne sont pas identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

M-app 6.1.3, M-app 6.2, M-app 6.3, M-app 6.4, M-app 6.6, M-app 7.1, M-app 8, M-app 10, M-app 12, M-app 13, M-app 14, M-app 15, M-app 16

N°	BE 0745.364.628	M-app 2.1
----	-----------------	-----------

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS  
ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION  
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION  
OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

**DE LAMINNE DE BEX Frédéric**

Raymond Hyelaan 7  
3090 Overijse  
BELGIQUE

Début de mandat: 03-08-2020

Administrateur

**MAGELLAN PARTNERS SA**

BE 0421.456.486  
Rue pierre decoster 96/bp01  
1190 Forest  
BELGIQUE

Début de mandat: 12-03-2020

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par:

**MIODEZKY Andre**  
administrateur  
Rue edith Cavell 367  
1180 Uccle  
BELGIQUE

**TEMPEL TECHNOLOGIES SRL**

BE 0713.620.882  
Piervenshoek 19  
3140 Keerbergen  
BELGIQUE

Début de mandat: 12-03-2020

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par:

**VAN DER TEMPEL Ward**  
Administrateur  
Piervenshoek 19  
3140 Keerbergen  
BELGIQUE

**LIMNEE SRL**

BE 0822.186.747  
Volkstraat 20/201  
2000 Antwerpen  
BELGIQUE

Début de mandat: 12-03-2020

Administrateur

N°	BE 0745.364.628		M-app 2.1
----	-----------------	--	-----------

Représenté directement ou indirectement par:

**PEETERS** Johannes

Administrateur

Volkstraat 20/201

2000 Antwerpen

BELGIQUE

N°	BE 0745.364.628		M-app 2.2
----	-----------------	--	-----------

## DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société\*,
- B. L'établissement des comptes annuels\*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

## BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b>		20		
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		21/28	<b>44.034</b>	
<b>Immobilisations incorporelles</b>	6.1.1	21	<b>42.222</b>	
<b>Immobilisations corporelles</b>	6.1.2	22/27	<b>1.813</b>	
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	1.813	
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
<b>Immobilisations financières</b>	6.1.3	28		
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<b>275.886</b>	
<b>Créances à plus d'un an</b>		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41	<b>11.537</b>	
Créances commerciales		40		
Autres créances		41	11.537	
<b>Placements de trésorerie</b>		50/53		
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58	<b>264.350</b>	
<b>Comptes de régularisation</b>		490/1		
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	<b>319.920</b>	

Ann.

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>			
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
<b>Apport</b>	10/15	<u>203.747</u>	
Disponible	10/11	<b>225.432</b>	
Indisponible	110	225.432	
<b>Plus-values de réévaluation</b>	111		
<b>Réserves</b>	12		
Réserves indisponibles	13		
Réserves statutairement indisponibles	130/1		
Acquisition d'actions propres	1311		
Soutien financier	1312		
Autres	1313		
Réserves immunisées	1319		
Réserves disponibles	132		
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b>	133		
(+)/(-)	14	<b>-21.685</b>	
<b>Subsides en capital</b>	15		
<b>Avance aux associés sur la répartition de l'actif net</b>	19		
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>	16		
<b>Provisions pour risques et charges</b>	160/5		
Pensions et obligations similaires	160		
Charges fiscales	161		
Grosses réparations et gros entretien	162		
Obligations environnementales	163		
Autres risques et charges	164/5		
<b>Impôts différés</b>	168		
<b>DETTES</b>	17/49	<u>116.173</u>	
<b>Dettes à plus d'un an</b>	17	<b>100.597</b>	
Dettes financières	170/4	100.597	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	172/3	100.597	
Autres emprunts	174/0		
Dettes commerciales	175		
Acomptes sur commandes	176		
Autres dettes	178/9		
<b>Dettes à un an au plus</b>	42/48	<b>15.577</b>	
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42		
Dettes financières	43		
Etablissements de crédit	430/8		
Autres emprunts	439		
Dettes commerciales	44	10.402	
Fournisseurs	440/4	10.402	
Effets à payer	441		
Acomptes sur commandes	46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	45	5.175	
Impôts	450/3	903	
Rémunérations et charges sociales	454/9	4.271	
Autres dettes	47/48		
<b>Comptes de régularisation</b>	492/3		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	10/49	<b>319.920</b>	

## COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits et charges d'exploitation</b>				
Marge brute		9900	-13.402	
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions		62	800	
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	6.862	
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)		635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8		
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b>		9901	<b>-21.064</b>	
<b>Produits financiers</b>		75/76B		
Produits financiers récurrents		75		
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
<b>Charges financières</b>		65/66B	<b>621</b>	
Charges financières récurrentes		65	621	
Charges financières non récurrentes		66B		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b>		9903	<b>-21.685</b>	
<b>Prélèvement sur les impôts différés</b>		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b>		680		
<b>Impôts sur le résultat</b>		67/77		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice</b>		9904	<b>-21.685</b>	
<b>Prélèvement sur les réserves immunisées</b>		789		
<b>Transfert aux réserves immunisées</b>		689		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</b>		9905	<b>-21.685</b>	

## AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>	<b>(+)/(-)</b>	9906	<b>-21.685</b>	
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-21.685	
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P		
<b>Prélèvement sur les capitaux propres</b>		791/2		
<b>Affectation aux capitaux propres</b>		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	<b>(+)/(-)</b>	14	<b>-21.685</b>	
<b>Intervention des associés dans la perte</b>		794		
<b>Bénéfice à distribuer</b>		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

## ANNEXE

### ETAT DES IMMOBILISATIONS

#### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	XXXXXXXXXX	
8029	49.031	
8039		
8049		
8059	<b>49.031</b>	
8129P	XXXXXXXXXX	
8079	6.810	
8089		
8099		
8109		
8119		
8129	<b>6.810</b>	
21	<b><u>42.222</u></b>	

**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Plus-values au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Plus-values au terme de l'exercice**

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8199P	XXXXXXXXXXXX	
8169	1.865	
8179		
8189		
8199	1.865	
8259P	XXXXXXXXXXXX	
8219		
8229		
8239		
8249		
8259		
8329P	XXXXXXXXXXXX	
8279	52	
8289		
8299		
8309		
8319		
8329	52	
22/27	<b>1.813</b>	

## RÈGLES D'ÉVALUATION

### RESUME DES REGLES D'EVALUATION

#### I. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions à l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants :

Ces dérogations se justifient comme suit :

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise :

Les règles d'évaluation [ont] [n'ont pas] été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne :

et influence [positivement] [négativement] le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de EUR

Le compte de résultats [a] [n'a pas] été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent :

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant :

[Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants] [Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants] :

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire :

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise :

#### II. Règles particulières

##### Frais d'établissement :

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif :

##### Frais de restructuration :

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration [ont] [n'ont pas] été portés à l'actif; dans l'affirmative; cette inscription à l'actif se justifie comme suit :

##### Immobilisations incorporelles :

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend EUR de frais de recherche et de développement.

La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill [est] [n'est pas] supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

##### Immobilisations corporelles :

Des immobilisations corporelles [ont] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

##### Amortissements actés pendant l'exercice :

	+	Méthode	+	Base	+	Taux en %	+
+ Actifs	+	L (linéaire)	+	NR (non	+	Principal	+
+	+	D (dégressive)	+	réévaluée)	+	Min. - Max.	+
+	+	A (autres)	+	G (réévaluée)	+	Frais accessoires	+
+	+		+		+	Min. - Max.	+
+ 1. Frais d'établissement .....	+		+		+		+
+ 2. Immobilisations incorporelles ..	+		+		+		+
+ 3. Bâtiments industriels, admini- stratifs ou commerciaux * .....	+		+		+		+
+ 4. Installations, machines et outillage * .....	+		+		+		+
+ 5. Matériel roulant * .....	+		+		+		+
+ 6. Matériel de bureau et mobilier*	+		+		+		+
+ 7. Autres immobilisations corp. * ..	+		+		+		+

\* Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, les cas échéant, l'objet d'une ligne distincte.

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés :

- montant pour l'exercice : EUR  
- montant cumulé pour immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 : EUR

##### Immobilisations financières :

Des participations [ont] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

##### Stocks :

Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition calculée selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la valeur de marché si elle est inférieure :

1. Approvisionnements :
2. En cours de fabrication - produits finis :
3. Marchandises :
4. Immeubles destinés à la vente :

##### Fabrications :

- Le coût de revient des fabrications [inclut] [n'inclut pas] les frais indirects de production.  
- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an [inclut] [n'inclut pas] des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

N°	BE 0745.364.628		M-app 6.5
----	-----------------	--	-----------

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ % leur valeur comptable.  
(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

Commandes en cours d'exécution :

Les commandes en cours sont évaluées [au coût de revient] [au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des travaux].

Dettes :

Le passif [comporte des] [ne comporte pas de] dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible : dans l'affirmative, ces dettes [font] [ne font pas] l'objet d'un escompte porté à l'actif.

Devises :

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur les bases suivantes :  
Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels :

Conventions de location-financement :

Pour les droits d'usage de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (portant sur des biens immobiliers et conclues avant le 1er janvier 1980), les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à : EUR

N°	BE 0745.364.628	M-app 7.2
----	-----------------	-----------

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU  
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**LISTE DES ENTREPRISES POUR LESQUELLES LA SOCIÉTÉ RÉPOND DE MANIÈRE ILLIMITÉE EN QUALITÉ D-ASSOCIÉ OU DE MEMBRE INDÉFINIMENT RESPONSABLE**

Les comptes annuels de chacune des entreprises pour lesquelles la société est indéfiniment responsable sont joints aux présents comptes annuels pour être publiés en même temps que ceux-ci, sauf si dans la deuxième colonne du tableau ci-après, la société précise la raison pour laquelle il n'en est pas ainsi. Cette précision est fournie par la mention du code (A, B ou D) défini ci-après.

Les comptes annuels de l'entreprise mentionnée:

- A. sont publiés par dépôt auprès de la Banque nationale de Belgique par cette entreprise;
- B. sont effectivement publiés par cette entreprise dans un autre Etat membre de l'Union européenne, dans les formes prévues à l'article 16 de la directive (EU) 2017/1132;
- D. concernent une société simple.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE, FORME JURIDIQUE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Code éventuel
MAGELLAN PARTNERS BE 0421.456.486 Société anonyme Rue Pierre Decoster 96/bp01 1190 Forest BELGIQUE	
TEMPEL TECHNOLOGIES BE 0713.620.882 Société à responsabilité limitée Piervenshoek 19 3140 Keerbergen BELGIQUE	
LIMNEE BE 0822.186.747 Société à responsabilité limitée Volkstraat 20/201 2000 Antwerpen BELGIQUE	

N°	BE 0745.364.628	M-app 9
----	-----------------	---------

## RAPPORT DE GESTION

' ' VoxelSensors ' ' SRL

1190 Forest, Rue Pierre Decoster, 96 boîte 01

VAT BE 0745.364.628 RPM Brussels

Rapport de gestion

11 juin 2021

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Magellan Partners SA (représentée par Mr. André Miodezky) à 18.00h (CET) sous forme de visio-conférence.

Sont présents les 4 administrateurs, à savoir Magellan Partners SA (représentée par Mr. André Miodezky), Limnee BV (représentée par Mr. Johannes Peeters), Tempel Technologies BV (représentée par Mr. Ward van der Tempel) et Mr. Frédéric de Laminne, ainsi que les actionnaires M. André Miodezky, Johannes Peeters, Ward van der Tempel, Frédéric de Laminne, Marc Speekaert et Francis Vanderhoydonck. Les deux seuls actionnaires absents, à savoir imec.istart Fund NV et Esther Lemmens, sont représentés respectivement via une procuration valide par Mr. Johannes Peeters et Mr. Francis Vanderhoydonck.

Le Président nomme Frédéric de Laminne comme secrétaire.

Comme l'ensemble des actionnaires sont présents ou valablement représentés (37.667 actions), l'assemblée peut valablement délibérer.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Renonciation à l'obligation de convocation
2. Approbation du rapport d'activité
3. Approbation des comptes et affectation du résultat 2020
4. Procédure d'alarme

5. Décharge du directoire et du conseil de surveillance sur l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice précédent

Le Président entame l'ordre du jour.

1. Renonciation à l'obligation de convocation

Comme 100% des actionnaires sont présents ou représentés, l'obligation de convocation a été renoncée à l'unanimité.

2. Approbation du rapport d'activité

Le rapport d'activité est commenté. Il est approuvé à l'unanimité.

3. Approbation des comptes et affectation du résultat 2020

Les comptes annuels préparés par un bureau extérieur sont commentés. Le résultat final pour le premier exercice clôturé le 31 décembre 2020 est une perte de 21.685,31 €. Celle-ci viendra réduire la contribution des actionnaires de 225.432,36€ de sorte que les capitaux propres de la société à 203.747,05 € à la clôture de l'exercice.

Les comptes et l'affectation du résultat sont approuvés à l'unanimité.

4. Procédure d'alarme

Selon l'Art 5:153 du Code des sociétés et des associations :

Lorsque l'actif net risque de devenir ou est devenu négatif, l'organe d'administration doit, sauf dispositions plus rigoureuses dans les statuts, convoquer l'assemblée générale à une réunion à tenir dans les deux mois de la date à laquelle cette situation a été constatée ou aurait dû l'être en vertu de dispositions légales ou statutaires, en vue de décider de la dissolution de la société ou de mesures annoncées dans l'ordre du jour afin d'assurer la continuité de la société.

A moins que l'organe d'administration propose la dissolution de la société conformément à l'article 5:157, il expose dans un rapport spécial les mesures qu'il propose pour assurer la continuité de la société. Ce rapport est annoncé dans l'ordre du jour. Une copie peut en être obtenue conformément à l'article 5:84.

En cas d'absence du rapport visé à l'alinéa 2 la décision de l'assemblée générale est nulle.

§ 2. Il est procédé de la même manière que celle visée au paragraphe 1er lorsque l'organe d'administration constate qu'il n'est plus certain que la société, selon les développements auxquels on peut raisonnablement s'attendre, sera en mesure de s'acquitter de ses dettes au fur et à mesure de leur échéance pendant au moins les douze mois suivants.

§ 3. Lorsque l'assemblée générale n'a pas été convoquée conformément au présent article, le dommage subi par les tiers est, sauf preuve contraire, présumé résulter de cette absence de convocation.

§ 4. Après que l'organe d'administration a rempli une première fois les obligations visées aux paragraphes 1er et 2, il n'est plus tenu de convoquer l'assemblée générale pour les mêmes motifs pendant les douze mois suivant la convocation initiale.

5. Décharge du directoire et du conseil de surveillance sur l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice précédent

Il sera demandé à l'assemblée générale d'accorder la décharge aux gérants, concernant la responsabilité résultant de leurs mandats durant l'exercice écoulé.

Le rapport annuel visé à l'article 3:6 § 1 6° comporte [...] au cas où le bilan fait apparaître une perte reportée ou le compte de résultats fait apparaître pendant deux exercices successifs une perte de l'exercice, une justification de l'application des règles comptables de continuité.

En dépit de la perte de l'exercice et qui influence l'état financier de la société, les comptes annuels sont rédigés suivant l'art. 3:6 du Code des sociétés précité en supposant la continuité des activités de l'entreprise. Il n'est pas décidé d'apporter des modifications aux statuts, pas plus qu'il n'est envisagé la dissolution de la société. Cette supposition est en effet légitime vu que la société peut compter sur le soutien financier de ses associés qui promettent une augmentation des activités pour l'exercice prochain.

L'assemblée vote à l'unanimité la décharge aux administrateurs.

L'agenda ayant été parcouru, le Président lève la séance à 19.15h.

Pour le Conseil d'Administration,  
Magellan Partners (represented by Mr. André Miodezky)  
Chairman

## BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

200

### TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	
		(exercice)	(exercice)	(exercice)	(exercice précédent)	
Nombre moyen de travailleurs	100	1		1	ETP	ETP
Nombre d'heures effectivement prestées	101	106		106	T	T
Frais de personnel	102				T	T

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>Nombre de travailleurs</b>	105	1		1
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée	110	1		1
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
<b>Par sexe et niveau d'études</b>				
Hommes	120	1		1
de niveau primaire	1200	1		1
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203			
Femmes	121			
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213			
<b>Par catégorie professionnelle</b>				
Personnel de direction	130			
Employés	134	1		1
Ouvriers	132			
Autres	133			

**TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE**

**ENTRÉES**

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

**SORTIES**

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	1		1
305			

**RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE**

**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

**Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	